

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

<p>OBJET DE LA DELIBERATION N° 38/2020 Désignation d'un secrétaire de séance</p>

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Olivier MARIATTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

**Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020**

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 39/2020

Approbation du Conseil Municipal du 18 septembre 2020

Vu le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **18 septembre 2020**,
Vu la remarque de Mme BANNIER sur la délibération n° 29-2020 élection des membres de la CAO,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
D'adopter le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **18 septembre 2020**.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 40/2020

Désignation du délégué pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange.

Vu les articles L5211-5 II et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCHCCP portant création de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal suite aux élections du 15 mars 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
Décide de nommer M. Hervé MESSIN en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

<p>OBJET DE LA DELIBERATION N° 41/2020 Achat d'un bien situé 01 rue de Pange</p>

Vu la délibération n°46/2019 ;

Vu la délibération n° 31/2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à acquérir les biens pour la commune cadastrés section 15, parcelles 191, 193 et 194, pour un montant de 60 000 € pour les propriétaires et 8 000€ d'honoraires pour l'agence immobilière, frais de Notaire en sus et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 42/2020

**Mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) pour la
construction des logements communaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ATTRIBUE la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) pour la construction des logements communaux à deux points architectes pour un montant d'honoraires de 4500.00 € H.T.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 43/2020

Attribution des marchés pour les logements communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les marchés publics suivants pour la construction des logements communaux et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires :

LOT Charpente-Couverture : Entreprise MCOB pour 48600.00 € TTC

LOT Electricité : Entreprise ATTELEC pour 29942.76 € TTC

LOT Plâtrerie : Entreprise CAMUS pour 55200.00 € TTC

LOT Façades : Entreprise AYRIKAN pour 12000.00 € TTC

De proroger l'attribution des lots Chauffage Sanitaire et Menuiseries extérieures en attendant le résultat des négociations techniques en cours.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

<p>OBJET DE LA DELIBERATION N° 44/2020 Recours à un géomètre pour le lotissement La Goûle</p>
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire appel au cabinet de géomètres HELSTROFFER afin d'effectuer la division foncière des lots du lotissement La Goûle, ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

**Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020**

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 45/2020

Désignation d'un maitre d'œuvre pour le lotissement La Goûle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre du lotissement La Goûle à la société LVRD.

Pour : 17
Contre : /
Abstention : 01

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

**Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020**

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 46/2020

Approbation du Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public – RPQS – Collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés

Vu les articles L2224-1 à L2224-5 du CGCT ;

L'ensemble des conseillers municipaux ayant été destinataire du rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange pour l'année 2019.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

**Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020**

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 47/2020

Approbation du Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public – RPQS – Assainissement collectif

Vu les articles L2224-1 à L2224-5 du CGCT ;

L'ensemble des conseillers municipaux ayant été destinataire du rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange pour l'année 2019.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé le vingt et un novembre deux mille vingt par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	17
De Votants	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, Géraldine PICARD et Jean-Philippe WEISSE.

Procuration : Romain LOOSLI procuration à Géraldine PICARD.

Absent et excusé : Denis GUYON.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 48/2020

Approbation du Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public – RPQS – Distribution eau potable

Vu les articles L2224-1 à L2224-5 du CGCT ;

L'ensemble des conseillers municipaux ayant été destinataire du rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public distribution eau potable de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange pour l'année 2019.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signés le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 décembre 2020.

2020

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 novembre 2020.

**Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 26/11/2020**

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 07 décembre

Le Maire, Hervé MESSIN